

## **Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres de la commission de promotion de la santé à l'école**

**A.Gt 08-02-2002**

**M.B. 06-03-2002**

### **modification :**

**A.Gt 08-03-02 (M.B. 25-04-02)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2002 relatif à la commission de promotion de la santé à l'école;

Considérant que le Conseil supérieur de promotion de la santé et le Conseil supérieur de guidance psycho-médico-sociale ont proposé une liste de candidats;

Considérant que le Secrétaire général de la Communauté française a désigné le fonctionnaire visé à l'article 1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup>, de l'arrêté du 8 février 2002;

Considérant que les fédérations et associations de pouvoirs organisateurs de services de promotion de la santé à l'école, les fédérations représentatives du personnel médical et infirmier travaillant dans le secteur de la promotion de la santé à l'école, les fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement et les fédérations d'associations de parents ont été consultées;

Considérant qu'il convient de nommer les membres effectifs et suppléants de la commission de promotion de la santé à l'école,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la commission de promotion de la santé à l'école :

1<sup>o</sup> en tant que membres issus des fédérations ou associations de pouvoirs organisateurs de services de promotion de la santé à l'école :

- M. Xavier Hoornaert, effectif, et Mme Myriam Lecrenier, suppléante;
- M. William Beyens, effectif, et Mme Isabelle Gaspard, suppléante;
- Mme Michèle Meersseman-Wantens, effective, et M. Mohammed Ben Mouna, suppléant;

2<sup>o</sup> en tant que membres médecins travaillant dans le secteur de la promotion de la santé à l'école :

- Mme Karin Levie, effective, et Mme Anne-Marie Binamé, suppléante;
- M. Philippe Daumerie, effectif, et Mme Fabienne Henry, suppléante;

en tant que membres du personnel infirmier travaillant dans le secteur de la promotion de la santé à l'école :

- Mme Bernadette Melebeck, effective, et Mme Rosetta Belvédère, suppléante;
- Mme Louissette Huart, effective, et Mme Martine Horincq, suppléante;

3<sup>o</sup> en tant que représentants du Conseil supérieur de promotion de la santé :

- M. André Lufin, effectif, et Mme Chantal Leva, suppléante;
- Mme Danielle Piette, effective, et M. Jean Laperche, suppléant;

4<sup>o</sup> en tant que représentant du Conseil supérieur de guidance psycho-médico-sociale :

- Mme Paulette Latteur-Lausch, effective, et M. Guy Simonart, suppléant;

5<sup>o</sup> en tant que fonctionnaire du Service général des Affaires pédagogiques, de la Recherche en éducation et du Pilotage de l'enseignement :



- M. Jean Steensels, effectif, et Mme Martine Duwez, suppléante;

6° en tant que membres des fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre subventionné :

- Mme Mauricette Mohymont, effective, et Mme Anne Lekeux, suppléante;

en tant que représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné :

- Mme Reine-Marie Braeken, effective, et M. Jacques Mouton, suppléant;

7° en tant que membres représentant les fédérations d'associations de parents :

- Mme Danielle Debaille, effective, et Mme Cécile Pater, suppléante;

- Mme Colette Meertens, effective, et M. Michel Gailly, suppléant.

**Article 2.** - Mme Karin Levie est nommée Présidente de la Commission.

Mme Danielle Piette est nommée Vice-Présidente de la Commission.

*modifié par A.Gt 08-03-2002*

**Article 3.** - Les Présidente, Vice-Présidente et membres sont nommés pour une période de cinq ans, prenant cours le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de la publication au Moniteur belge de l'arrêté du 8 février 2002 relatif à la commission de promotion de la santé à l'école.